

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 246

4 février 2009

SOMMAIRE

Access Management Luxembourg	11808	Kordall Immobilien S.A.	11796
AD GSM Center S.A.	11803	La Rivière Immobilière SA	11808
Advent Pharma Holding	11763	LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l.	11805
Al-Andalus Finance S.à r.l.	11797	Marbrerie Mosar S.à r.l.	11798
Ambiance Bains s.à r.l.	11796	Medernach S.A.	11808
Assel Nico Immobilière S.à r.l.	11794	Medica Invest	11762
Azzurinvest S.A.	11798	Netinvest Europe S.A.	11808
Barvo Immobilière SA	11789	Newcastle S.A.	11783
BSI-Multinvest Sicav	11807	Only Keys	11807
Caisse Foncière S.A.	11775	Only Keys	11807
CDF G.m.b.H.	11804	Oraso Investissement S.A.	11765
CDP Capital - EuroMezz S.à r.l.	11797	Orgalux T. & G. Sàrl	11804
Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A.	11795	Peitenger Waikeller s.à r.l.	11803
Chambourg S.A.	11798	PEP GCO Co-Invest S.à r.l.	11802
Charles Square Investors S.à r.l.	11768	PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l.	11802
Civitas S.à r.l.	11803	PEP GCO S.à r.l.	11802
Claridon Luxembourg S.à r.l.	11794	Perimmo S.A.	11778
Collignon Luxembourg S.à r.l.	11795	Pierson Invest S.A.	11784
Colruyt Gestion S.A.	11793	Piet Luys Industries S.A.	11796
Commercial Finance Corporation Holding S.A.	11793	Retail Invest S.à r.l.	11773
Delta Concept Investissement S.A.	11807	Rover Sud S.à r.l.	11796
factorP S. à r.l.	11794	S K S.à r.l. (Heizungstechnik, Bäder und thermische Solartechnik)	11804
Finox Holding S.A.	11793	Space S.A.	11795
Fin Scutum S.A.	11774	SRM-Solar Sàrl	11804
Form of Engineering S.à r.l.	11802	T.I. Créations S.A.	11802
GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l.	11766	T.I. Lotissements S.A.	11803
Giolinvest S.A.	11794	T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A.	11795
Golden Immobilière S.A.	11798	Trans-Immo	11799
Gstar S.A.	11799	Tri Investments European Residential Pro- perty Fund (EU candidate) S. à r.l.	11792
Herald International Participations S.A.	11797	W2007 Parallel Andreyev S.à r.l.	11790
Image Investments Holding S.A.	11792	Y52	11770
Kalogeros S.A.	11772		

Medica Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 64.435.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "MEDICA INVEST", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.435,

constituée originellement sous la dénomination de "LINDON ASSOCIES S.A.", suivant acte notarié du 08 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 559 du 31 juillet 1998 (ci-après: "La Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié dressé par le ministre du notaire soussigné en date du 27 mars 2007, lequel acte, contenant outre divers autres changements, le changement de la raison sociale adoptée actuellement, publié au Mémorial sous le numéro 1088 du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1'250) actions sans mention de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "MEDICA INVEST" prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P.ANGé, F.ROSSIGNOL-BURGOS LEON, C.DE WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15786. Reçu douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009345/239/69.

(090007552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Advent Pharma Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.943.

In the year two thousand eight, on the nineteenth of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, undersigned,

THERE APPEARED

"VIVA PHARMA (CAYMAN) LIMITED" a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at C/o M&C Corporate Services, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Boston on 18 December 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of "ADVENT PHARMA HOLDING" (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 11 April 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.943 whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 5 July 2006. The articles of incorporation of the Company have been lately amended by a deed of the undersigned notary dated 13 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 4 August 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder decides pursuant to article 23 of the articles of incorporation of the Company to appoint as liquidator of the Company, Mr Fergal O'Hannrachain, accountant, born on November 27, 1964 in Dublin, Ireland, residing at 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The Sole Shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU

"VIVA PHARMA (CAYMAN) LIMITED", une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans ("Associé Unique"),

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 18 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de "Advent Pharma Holding" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.943, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire Jean-Joseph Wagner, demeurant à Luxembourg, en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juillet 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 13 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 août 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide conformément à l'article 23 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Fergal O'Hannrachain, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin, Irlande, demeurant au 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L.KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15868. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009348/239/103.

(090007765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Oraso Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.893.

L'an deux mille huit,
le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

"PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

ici représentée par:

Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en sa qualité de co-gérant de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société "ORASO INVESTISSEMENT S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé en date du 25 juillet 1996, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 556 du 30 octobre 1996, page 26 649.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 21 novembre 2007, lequel acte de modification des statuts fut publié au Mémorial le 1er février 2008, numéro 266 et page 12 758.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55 893.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (30'975.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1'250) actions d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS et SOIXANTE-DIX-HUTI EUROS (24,78 EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société "ORASO INVESTISSEMENT S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROSSIGNOL-BURGOS LEON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15789. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009349/239/56.

(090007759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 97.815.

In the year two thousand and eight,

on the eighteenth day in the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Central Europe Capital Inc.", a company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, having its executive office in F-75008 Paris, 24 Rue de Cambacérès, France,

and

"Golub Wisniowy F Investors LLC", a limited liability company incorporated and existing under the law of the State of Illinois, United States of America, having its registered office in 1, Northwest south, Chicago, Illinois, United States of America,

here represented by Maître Pierre Feltgen, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies, given in Paris and in Chicago.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of "GECGE Wisniowy F Investors S.à.r.l." (hereinafter "the Company"), a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.815, having its registered office in L-1160 Luxembourg, 12-14 Bd d'Avranches, incorporated by a notarial deed on December 18th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°85 dated January 22th, 2004.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to a notary deed of September 15th, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°291 of February 9th, 2006, pursuant to a notary deed of March 31th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1509 of August 7th, 2006, and pursuant to a notary deed of November 28th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°634 of April 18th, 2007,

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First Resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders decide to dissolve the Company.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator Maître Pierre FELTGEN, lawyer residing in Luxembourg 12-14 Bd d'Avranches.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration, renounce all in rem rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

"Central Europe Capital Inc.", une société constituée et régie par le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant siège social à 24 rue de Cambacérès, F75008 Paris (France),

et

"Golub Wisniowy F Investors L.L.C.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit de l'état de l'Illinois, Etats Unis d'Amérique, avec siège social à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentées par Maître Pierre Feltgen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé établies à Paris et Chicago.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société "GECGE Wisniowy F Investors S.à.r.l." (ci-après "la Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.815, ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 12-14 Bd d'Avranches, constituée suivant acte notarié du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°85 en date du 22 janvier 2004.

Lesquels statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 15 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°291 du 9 février 2006, suivant acte notarié du 31 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1509 du 7 août 2006, et suivant acte notarié du 28 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°634 du 18 avril 2007,

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés décident de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de nommer comme liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour demeurant à Luxembourg 12-14 Bd d'Avranches.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.FELTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/ 15666. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009351/239/106.

(090007718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Charles Square Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 78.822.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

There appeared:

HCEPP Luxembourg Czech Republic II S.à.r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76 005, having its registered office at L-1145 Luxembourg, 180 Rue des Aubépines,

and

Interbus Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the state of Delaware having its registered office at 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America,

and

here represented by Maître Pierre Feltgen, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies, given in Luxembourg and in Norwalk, on 16 December, 2008.

Said proxies, after having been signed *in variatur* by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of Charles Square Investors S.à.r.l. (hereinafter "the Company"), a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78 822, having its registered office in L-1160 Luxembourg, 12-14 Bd d'Avranches, incorporated by a notarial deed on November 8th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°384 dated May 25, 2001.

Those articles of association have been amended pursuant to a notary deed of January 5, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°717 of September 4th, 2001, pursuant to a notary deed of November 2nd, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°486 of March 27th, 2002, and pursuant to a notary deed of November 28th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1774 of August 22th, 2007.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First Resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders decide to dissolve the Company.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator Maître Pierre FELTGEN, lawyer residing in Luxembourg 12-14 Bd d'Avranches.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration, renounce all in rem rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem,

Ont comparu:

HCEPP Luxembourg Czech Republic II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le Numéro B 76 005, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180 Rue des Aubépines,

et

Interbus Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée et enregistrée selon le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats Unis d'Amérique, ici représentées par Maître Pierre Feltgen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé établies à Luxembourg et Norwalk le 16 décembre 2008.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société Charles Square Investors S.à.r.l. (ci-après "la Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.822., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 12-14 Bd de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié du 8 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°384 en date du 25 mai 2001.

Lesquels statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 05 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°717 du 4 septembre 2001, suivant acte notarié du 2 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°486 du 27 mars 2002, et suivant acte notarié du 28 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1774 du 22 août 2007.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés décident de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de nommer comme liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour demeurant à Luxembourg 12-14 Bd d'Avranches.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.FELTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/ 15667. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009352/239/107.

(090007711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Y52, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 79.020.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Shapburg Limited, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 December 2008, which proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Y52, a société anonyme with registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79.020, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 15 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 423 on 8 June 2001 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital and acting on behalf of the general meeting of shareholders, resolves upon the following agenda:

Agenda

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of his/its powers;
3. Miscellaneous in connection with items 1 to 2 above.

And have taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder hereby decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676 and having its registered office at 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed this deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Shapburg Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'unique associé de Y52, une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistré au Registre des Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.020, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 15 Novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 423 du 8 juin 2001 (la " Société "). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant au lieu de l'assemblée générale des actionnaires, délibère sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers en connexion avec les points 1 à 2 ci-dessus.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'unique associé décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'unique associé décide de nommer comme liquidateur AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676 et ayant son siège social au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51703. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de pulbication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009009354/242/105.

(090007488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Kalogeros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 35.255.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KALOGEROS S.A.", ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35,255, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 1990, publié au Mémorial Recueil des Société et Associations C (le "Mémorial") numéro 140 du 20 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial numéro 1159 du 1^{er} août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide Montagna, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaelle Di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia Laraba, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent soixante (1.260) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution de la Société

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.

3.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes actuellement en fonction pour la période du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

KIMO INTERNATIONAL LIMITED, P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola, British Vergin Islands.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MONTAGNA, G. DI CESARE, S. LARABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51688. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009009355/242/66.

(090007442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Retail Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.292.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 novembre 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société et avec effet du 29 août 2008; et

- Monsieur Christophe Mathieu, administrateur de société, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé Gérant de la Société et avec effet au 29 août 2008.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Monsieur Augusto Bessi, administrateur de société, né le 19 janvier 1976, à Padova (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Petra Ekas, administratrice de société, née le 13 mars 1973, à Eddleston (les Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, London, E14 5LE, Royaume-Uni;

- Monsieur Claudio Galeazzi, administrateur de société, né le 27 juillet 1949, à Carpenedolo (Italie), ayant son adresse professionnelle au Via A. Pozzi n. 25, Carpenedolo, Italie;

- Monsieur Christophe Mathieu, prénommé;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, administrateur de société, né le 12 janvier 1955, à Cesena (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, rue des Muguets, L-8035 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Claudio Zaniboni, administrateur de société, né le 16 août 1957, à Carpenedolo (Italie), ayant son adresse professionnelle au Via Don Schena n. 9, Carpenedolo, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Retail Invest S.à r.l.
Représentée par M. Augusto Bessi
Gérant

Référence de publication: 2009009461/8224/36.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Fin Scutum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 66.903.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIN SCUTUM S.A.", ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.903, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 octobre 1998, publié au Mémorial Recueil des Société et Associations C (le "Mémorial") numéro 9 du 7 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial numéro 445 du 15 juin 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide Montagna, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaelle Di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia Laraba, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution de la Société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
- 3.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes actuellement en fonction pour la période du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

KIMO INTERNATIONAL LIMITED, P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola, British Vergin Islands.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MONTAGNA, G. DI CESARE, S. LARABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51687. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009009356/242/66.

(090007456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Caisse Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 144.029.

—
STATUTS

L'an deux mille huit.

Le seize décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAISSE FONCIERE", ayant eu son siège social en Belgique à B-7100 La Louvière, 95, rue Anatole France, numéro d'entreprise 0426.214.139 (la "Société")

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand GILLIEUX, de résidence à Montignies-sur-Sambre (B), en date du 29 décembre 1983, publié aux annexes du Moniteur belge du 28 janvier 1984, sous le numéro 964-6,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean-Paul ROUVEZ, de résidence à Charleroi(B), en date du 19 décembre 2006, publié aux annexes du Moniteur belge du 22 janvier 2007, sous le numéro 20070122-12641.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DEGREVE, ingénieur commercial, demeurant à B-7100 La Louvière, 95, rue Anatole France.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine LEJEUNE, administrateur de sociétés, demeurant à B-6060 Couillet, 110, rue Tienne St. Gilles.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Roger ABRAS, administrateur de société, demeurant à B-6040 Charleroi, 87/1 rue des Hamendes.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société, sans dissolution et avec continuité de la personnalité morale, de la Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg, à L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls, en exécution des résolutions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 05 décembre 2008.

2. Adoption, par la Société, de la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, avec la dénomination sociale "CAISSE FONCIERE S.A." et avec un objet social qui aura la teneur suivante:

"La société a pour objet la construction, l'achat et la vente d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières, industrielles ou financières généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société pourra aussi s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser celui de la société.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet pour autant que ces opérations en facilitent la réalisation et sans que l'énonciation reprise ci-avant soit limitative; acquérir, aliéner, louer et donner en location, tous immeubles et fonds de commerce, créer et concéder ou céder tous brevets, licences, marques de fabrication ou de commerce, procédés de fabrication, dessins ou modèles industriels."

3. Refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

4. Nomination des membres du conseil d'administration, et le cas échéant, d'un administrateur-délégué ainsi que d'un commissaire aux comptes.

5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de la prédite liste de présence que toutes les QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (41.518) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents et représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital- social est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

En exécution des résolutions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 05 décembre 2008, documentée par le notaire Jean-Paul ROUVEZ, prénommé, l'assemblée confirme le transfert du siège social de la Société, sans dissolution et avec continuité de la personnalité morale, de la Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg, à L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

L'assemblée accepte la nationalité luxembourgeoise pour la société, laquelle est dorénavant soumise au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, avec la dénomination sociale "CAISSE FONCIERE S.A." et avec un objet social qui aura la teneur suivante:

"La société a pour objet la construction, l'achat et la vente d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières, industrielles ou financières généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société pourra aussi s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser celui de la société.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet pour autant que ces opérations en facilitent la réalisation et sans que l'énonciation reprise ci-avant soit limitative; acquérir, aliéner, louer et donner en location, tous immeubles et fonds de commerce, créer et concéder ou céder tous brevets, licences, marques de fabrication ou de commerce, procédés de fabrication, dessins ou modèles industriels."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de:

CAISSE FONCIERE S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Rombach-Martelange.

Art. 4. La société a pour objet la construction, l'achat et la vente d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières, industrielles ou financières généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société pourra aussi s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser celui de la société.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet pour autant que ces opérations en facilitent la réalisation et sans que l'énonciation reprise ci-avant soit limitative; acquérir, aliéner, louer et donner en location, tous immeubles et fonds de commerce, créer et concéder ou céder tous brevets, licences, marques de fabrication ou de commerce, procédés de fabrication, dessins ou modèles industriels.

Art. 5. Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000,-), représenté par QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (41.518) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 en Belgique se terminera le 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société les personnes suivantes:

a) Monsieur Jean-Claude DEGREVE, ingénieur commercial, né à Haine-Saint-Paul (Belgique), le 08 février 1952, demeurant à B-7100 La Louvière, 95, rue Anatole France;

b) Mademoiselle Nadine LEJEUNE, administrateur de sociétés, née à Lobbes (Belgique), le 12 décembre 1961, demeurant à B-6060 Couillet, 110, rue Tienne St. Gilles;

c) Monsieur Raymond MICHAUX, administrateur de sociétés, né à Monceau-sur-Sambre (Belgique), le 07 novembre 1940, demeurant à B-6040, Charleroi, 46, rue Dourlet.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

Madame Christiane DECOCQ, sans état, née à Chatelineau (Belgique), le 16 novembre 1930, demeurant à B-6040 Charleroi, 87/1 rue des Hamendes;

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dégrevé, Lejeune, Abras, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 18 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15478. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009009403/219/167.

(090007779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Perimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 144.009.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "BERLYS INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino della Guardia n°8, (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes dont elle a arrêtés les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "PERIMMO S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts

(les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange et la vente, la constitution, la création, la transformation, la mise en valeur et l'exploitation, la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres; obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} lundi du mois d'avril à 09.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "BERLYS INTERNATIONAL S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées en numéraire, à raison de 25%, par la souscriptrice prédite, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Madame Heike HEINZ, employée privée, née à Trèves (Allemagne) le 24 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson est nommée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2008. Relation GRE/2008/5221. Reçu cent cinquante cinq euros 31.000 à 0,50%= 155€

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009009405/231/221.

(090007298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Newcastle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.782.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEWCASTLE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.782, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 204 du 24 avril 1997, et dont le capital a été converti en EUROS en date du 28 juin 2002, acte publié par extrait au Mémorial N° numéro 1598 du 7 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter.

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de EUR 3.271.351,94 pour le réduire de son montant actuel de EUR 3.371.351,94 à EUR 100.000,- par la suppression de 131.966 actions sans désignation de valeur nominale détenues par l'actionnaire unique, par l'amortissement des pertes à concurrence de EUR 361.957,51 et par l'affectation de EUR 2.909.394,43 au crédit du compte-courant existant entre l'actionnaire unique et la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille trente-quatre (4.034) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions."

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec lui.

III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social et est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société à concurrence de trois millions deux cent soixante et onze mille trois cent cinquante et un Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (EUR 3.271.351,94) pour le réduire de son montant actuel de trois millions trois cent soixante et onze mille trois cent cinquante et un Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (EUR 3.371.351,94) à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par la suppression de cent trente et un mille neuf cent soixante-six (131.966) actions sans désignation de valeur nominale détenues par l'actionnaire unique, par l'amortissement des pertes documentées par le bilan intérimaire de la société anonyme NEWCASTLE S.A. au 31 août 2008 à concurrence de trois cent soixante et un mille neuf cent cinquante-sept Euros et cinquante et un Cents (EUR 361.957,51) et par l'affectation de deux millions neuf cent neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et quarante-trois Cents (EUR 2.909.394,43) au crédit du compte-courant existant entre l'actionnaire unique et la Société.

Cette affectation ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Le bilan intérimaire prévu au 31 août 2008, après avoir été signé par les comparants et le notaire instrumentant, sera conservé à l'étude de celui-ci.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille trente-quatre (4.034) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MARX - SANA - ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2008. Relation GRE/2008/4845. Reçu Douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009010090/231/86.

(080185167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pierson Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 144.008.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "BERLYS INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino della Guardia n°8, (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes dont elle a arrêtés les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "PIERSON INVEST S.A.", laquelle sera régie par les présents

statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} lundi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "BERLYS INTERNATIONAL S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées en numéraire, à raison de 25%, par la souscriptrice prédite, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Madame Heike HEINZ, employée privée, née à Trèves, (Allemagne), le 24 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est nommée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2008. Relation GRE/2008/5220. Reçu cent cinquante cinq euros 31.000 à 0,50%= 155€.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009009406/231/224.

(090007293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Barvo Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 96.743.

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BARVO IMMOBILIERE S.A.". ayant son siège social à L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.743, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1084 du 29 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Tadler à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de Tadler à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 9, et
- de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts afin de lui la teneur suivante:

" **Art. 8. (première phrase).** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - LUX - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008. Relation: GRE/2008/5148. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009009413/231/59.

(090007274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

W2007 Parallel Andreyev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.525.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Maître Hassane Diabate, attorney-at-law, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH Parallel Advisors, L.L.C. 2007, by virtue of a proxy given under private seal on December 12, 2008, which proxy after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the undersigned notary to state that:

1. W2007 Parallel Andreyev S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 131525 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by a deed of undersigned notary, dated August 9, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2299 of October 13, 2007.

2. The corporate capital of the Company is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) divided in two million (2,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

3. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities are the following:

- assets amounting to USD 13,371.- and
- liabilities amounting to USD 2,400.-

7. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, with immediate effect.

9. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007 resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007 resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Maître Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" WH Parallel Advisors, L.L.C. 2007, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que W2007 Parallel Andreyev S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131525 (ci-après nommée " la Société ") a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2299 du 13 octobre 2007.

2. Que le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (0,01 USD) chacune.

3. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que l'actif et le passif de la Société en date des présentes sont les suivants:

- l'actif correspond à 13.371,-USD; et

- le passif correspond à 2.400,-USD.

7. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, déclare par conséquent avoir repris l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007 avec effet immédiat.

9. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, Whitehall Parallel

Global Real Estate Limited Partnership 2007 décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

10. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51108. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009009416/212/129.

(090007871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Image Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1518 Luxembourg, 1, rue Compte Joseph de Ferraris.

R.C.S. Luxembourg B 31.953.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Janvier 2009
a été acceptée

la résignation des commissaire aux comptes de Monique D. Bachner avec effet immédiat et confirmé l'appointement de Sandra R. Bout demeurant à 12, route de Vin, L-6794 Grevenmacher aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats viendront à échéance lors l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 14 Janvier 2009.

Pour Image Investments Holdgins S.A

Signature

Director

Référence de publication: 2009009856/4331/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04860. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Tri Investments European Residential Property Fund (EU candidate) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.042.

—
Suite au contrat de cession du 16 décembre 2008, Tri Investment Funds ICVC a transféré les 500 parts de la Société à Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) ayant son siège social 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110.049, de sorte que Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) détient désormais les 500 parts sociales représentant l'intégralité du Capital Social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour la société

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009009463/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10208. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Commercial Finance Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.326.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 janvier 2008 que M. Marc SCHMIT, chef Comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009009500/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01415. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Colruyt Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.485.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Colruyt Gestion S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2009009779/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04318. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Finox Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 84.850.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *FINOX HOLDING S.A.*
Société Anonyme Holding
Cornelius Bechtel / Jean FELL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009009791/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04499. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Giolinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 94.130.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.01.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009793/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03444. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Claridon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center.

R.C.S. Luxembourg B 94.162.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009797/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11050. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Assel Nico Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6211 Consdorf, 12, rue Buurgkapp.

R.C.S. Luxembourg B 54.813.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009801/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10893. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

factorP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 131.155.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour factorP S.à.r.l.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009843/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 27, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.986.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009805/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10916. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Collignon Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 101.830.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009808/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10903. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 106.311.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009810/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10900. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 61.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009009809/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01628. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Ambiance Bains s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 19.

R.C.S. Luxembourg B 102.350.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2009.

Pour *Ambiance Bains Sarl*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009009814/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Piet Luys Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 33.901.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2009.

Pour *PIET LUYIS INDUSTRIES SA*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009009816/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Kordall Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg B 92.699.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009819/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10897. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Rover Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.033.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2009.
Pour ROVER SUD SARL
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009009817/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Al-Andalus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.438.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.01.09.

Al-Andalus Finance S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2009009820/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04273. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Herald International Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 115.544.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009821/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10907. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.263.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

CDP Capital-EuroMezz S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009009823/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03754. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Marbrerie Mosar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4559 Differdange, Um Bau.

R.C.S. Luxembourg B 68.755.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009822/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10898. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Chambourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.285.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009824/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10902. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Golden Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 119, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.777.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009826/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10905. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Azzurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.352.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration le 28 novembre 2008

Le Conseil d'Administration décide d'élire, en accord avec l'article 7 des statuts de la Société, Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZZURINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009838/3258/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Trans-Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 12.184.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009827/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10909. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Gstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 144.057.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2008;

2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2008.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Gstar S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, né à Berchem (Belgique) le 28 janvier 1965, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
 - b) Madame Geneviève DUMONT, expert-comptable, née à Liège (Belgique) le 15 avril 1967, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
 - c) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

LUXFIDUCIA S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009. LAC/2009/274. Reçu deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 250,00

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010012/5770/144.

(090008356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

PEP GCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.763.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009828/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

PEP GCO Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.764.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009829/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.680.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009830/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

T.I. Créations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 35.098.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009831/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10911. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Form of Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 103.421.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009832/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01375. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

T.I. Lotissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.479.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009833/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10913. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

AD GSM Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 71.660.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009834/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01377. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Peitenger Waikeller s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 1, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 64.787.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009835/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10914. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Civitas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4528 Differdange, 68, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.415.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009836/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01379. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

SRM-Solar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 113.473.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour SRM - Solar S.à.r.l.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009845/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Orgalux T. & G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.
R.C.S. Luxembourg B 119.280.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour Orgalux T&G S.à.r.l.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009847/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

S K S.à r.l. (Heizungstechnik, Bäder und thermische Solartechnik), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 95.069.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour SK S.à.r.l., Heizungstechnik, Bäder und thermische Solartechnik

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009848/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

CDF G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 90.103.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour CDF GmbH

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009852/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.375.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Lime Rock Partners V, L.P., an exempted limited Partnership formed and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Register of Companies - Cayman Islands, under number 25110 ("LRP V"),

represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That LRP V is the sole shareholder of "LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l.", having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139 375 (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, on June 2, 2008, published in the Mémorial C, number 1660 of July 5, 2008.

II. After this had been set forth, the above named sole shareholder of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

LRP V resolved to increase the capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand seven hundred fifty euro (EUR 120,750.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred thirty-three thousand two hundred fifty euro (EUR 133,250.-) by the issue of four thousand eight hundred thirty (4,830) new parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, at an aggregate contribution price one hundred twenty thousand seven hundred fifty euro (EUR 120,750.-), as evidenced by a certificate from Société Générale Bank & Trust S.A. dated December 16, 2008.

Subscription and Payment

The four thousand eight hundred thirty (4,830) new parts have all been subscribed for by the existing sole shareholder of the Company and fully paid up by a cash contribution for an aggregate amount of one hundred twenty thousand seven hundred fifty euro (EUR 120,750.-), which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to subsequently amend the first paragraph of article 6 (all other provisions remaining unchanged) of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred thirty-three thousand two hundred fifty euro (EUR 133,250.-), represented by five thousand three hundred thirty (5,330) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed. (...)"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated approximately at 2,025.-€.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Lime Rock Partners V, L.P., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés - Iles Cayman, sous le numéro 25110 ("LRP V"),

représentée par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que LRP V est l'associé unique de "LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139 375, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1660 du 5 juillet 2008.

II. Après avoir établi ceci, l'associé unique prénommé de la Société demande alors au notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

LRP V a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt mille sept cent cinquante euros (EUR 120.750,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent trente-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 133.250,-) par l'émission de quatre mille huit cent trente (4.830) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un prix d'émission total de cent vingt mille sept cent cinquante euros (EUR 120.750,-), tel que le montre un certificat de la Société Générale Bank & Trust daté du 16 décembre 2008.

Souscription et Paiement

Les quatre mille huit cent trente (4.830) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique de la société par un apport en numéraire total de cent vingt mille sept cent cinquante euros (EUR 120.750,-), qui sont maintenant à la disposition de la société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital susmentionnée (toutes autres dispositions demeurant inchangées) comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1^{er}** . Le capital social de la Société est fixé à cent trente-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 133.250,-) représenté par cinq mille trois cent trente (5.330) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. (...)"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués approximativement à 2.050.-€

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Böing, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 DEC. 2008. Relation: LAC/2008/ 51133. Reçu à 0,50%: six cent trois euros soixante-quinze cents (€ 603,75).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009009990/212/105.

(090008757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

BSI-Multinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour BSI-Multinvest Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Olivier Schütz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2009010044/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03531. - Reçu 130,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Only Keys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 99.149.

Le bilan au 31/12/05 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/09.

Référence de publication: 2009009898/9317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05066. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Only Keys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 99.149.

Le bilan au 31/12/04 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/09.

Référence de publication: 2009009899/9317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05068. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Delta Concept Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 71.979.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009901/7378/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05069. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Medernach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 97.466.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010036/5307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA00995. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

La Rivière Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 80.897.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010037/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03235. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Netinvest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 102.281.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009009874/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07998. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Access Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.564.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009009876/2948/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07663. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.
